

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021**

2021/139

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le PREMIER OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal			Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
Monsieur	GUIOT	Olivier	X		
Monsieur	DAMIEN	Eddy	X		
Madame	PETITJEAN	Nicole	X		
Madame	MEUNIER	Christelle	X		
Madame	CHARPY	Delphine	X		
Madame	BARANGER	Mélanie	X		Arrivée à 20h35
Madame	BESSE	Séverine		X	PETITJEAN Nicole
Monsieur	CHIROL	François	X		
Madame	DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	X		
Monsieur	LEVIEUX	Didier	X		
Madame	PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20h30
Monsieur	ROSSEEL	Sébastien		X	CHARPY Delphine
Madame	SEGUIN	Dominique		X	

Secrétaire de séance : Mme CHARPY Delphine
 Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Démission
 - 2.1 Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault
 - 2.2 Désignation d'un élu à l'association de la cantine scolaire
 - 2.3 Désignation d'un élu au conseil d'école
 - 2.4 Modification de la commission aux affaires scolaires et sociales
3. Communauté de communes
 - 3.1 Statuts (P.J 1 ci-jointe)
 - 3.2 Convention entretien des chemins de randonnée
4. Personnel communal
5. Rapport annuel 2020 SICTOM (consultable sur <http://www.sictomsudallier.fr>) (P.J 2 synthèse ci-jointe)
6. Rapport annuel 2020 SIVOM (consultable sur <https://sivom-nordallier.fr>)
7. Vente parcelles cadastrées section C n°551 – n° 553
8. Programmes
9. Parc éolien « Le Moulin du bocage » (P.J 3 ci-jointe)
10. Prise en charge travaux logement
11. Motion de la fédération nationale des communes forestières (P.J 4 ci-jointe)
12. Informations diverses

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/140

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2. Démission

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la démission de Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU et qu'il l'a transmise à la Préfète.

Il convient de la remplacer dans les instances dans lesquelles elle siégeait.

2.1 Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault

Election à bulletin secret d'une suppléante au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault : Mme Nicole PETITJEAN est élue.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 42/2021 : Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault

Déposée le 15/10/2021

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault.

Election d'un délégué suppléant :

Est candidate :

- Mme Nicole PETITJEAN

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

A obtenu :

- Mme Nicole PETITJEAN : 10 voix

Mme Nicole PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante.

2.2 Désignation d'un élu à l'association de la cantine scolaire

Le conseil municipal désigne Mme Christelle MEUNIER comme nouvelle élue à l'association de la cantine scolaire.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 43/2021 : Désignation d'un élu à l'association de la Cantine Scolaire

Déposée le 15/10/2021

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU, le Conseil Municipal doit redésigner 1 élu à l'Association de la Cantine Scolaire :

• Madame Christelle MEUNIER est candidate et est désignée à l'unanimité pour siéger en tant que membre titulaire au sein de l'Association de la Cantine Scolaire.

2.3 Désignation d'un élu au conseil d'école

Le conseil municipal désigne Mme Delphine CHARPY comme nouvelle représentante au conseil d'école

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 44/2021 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole

Déposée le 15/10/2021

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/141

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU, le Conseil Municipal doit redésigner 1 représentant au conseil d'école :

- Madame Delphine CHARPY est désignée, à l'unanimité, représentante au conseil d'école.

2.4 Modification de la commission aux affaires scolaires et sociales

Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU est remplacée par Mme Mélanie BARANGER dans la commission des affaires scolaires et sociales.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 45/2021 : Modification Commission Municipale aux affaires scolaires
Déposée le 15/10/2021

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU, le Conseil Municipal doit modifier la Commission affaires scolaires rattachée à Madame PETITJEAN Nicole, 2^{ème} adjoint :

- La commission affaires scolaires est désormais composée :

Du Maire

De l'adjoint

Et des membres : Mélanie BARANGER

3. Communauté de communes

3.1 Statuts

Proposition d'adopter les statuts de la Communautés de Communes Bocage Bourbonnais.

POUR : 0

CONTRE : 10

ABSTENTION : 0

Délibération n° 38/2021 : Adoption des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Déposée le 04/10/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5-1,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais issue de la fusion de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et de la Communauté de Communes Bocage Sud à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219_172 définissant les compétences optionnelles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219_173 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de la Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°DEL 20171219_174 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'action sociale, complétée par la délibération n° DEL20181210_159 en date du 10 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20181210_158 en date du 10 décembre 2018 définissant les compétences supplémentaires rétrocédées aux communes et celles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu l'arrêté préfectoral n°3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, apportant une modification des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20210628_104 en date du 28 juin 2021 adoptant les statuts de la communauté de communes,

Vu la nécessité de détenir des statuts pour la Communauté de communes,

PROCES-VERBALRéunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/142

Considérant que pour être adopté le projet de statuts doit recueillir l'avis de l'établissement public de coopération et des communes membres par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces statuts,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER les statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, tels que joints en annexe

- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes.

POUR = 0

CONTRE = 10

ABSTENTION = 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20210628-104

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le 28 juin de l'an deux mille vingt et un, à 19 heures, à Bourbon l'Archambault.

Membres en exercice : 38

Membres présents : 30

Membres votants : 36

Secrétaire de séance : M. Yves PETIOT

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Date de convocation : 21 juin 2021

Acte rendu exécutoire le : 2 juillet 2021

Date de publication : 2 juillet 2021

Etaient récents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry-Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, M. Michel AUBAILLY et M. Christian AUBOUARD commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gippy ; M. Jany POIRIER commune de Louroux-Bourbonnais ; M. Stéphane LELONG commune du Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Yves PETIOT et M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; Mme Sylvie EDELIN, M. Cyrille CURTON et M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT et M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS et M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absent excusé : M. Patrick CHALMIN commune de Châtillon ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ;

Pouvoir de vote : Mme Joëlle BARLAND, commune de Bourbon l'Archambault, donne pouvoir de vote à Mme Annie BOURCIER ; M. Ludovic CHAPUT, commune de Bourbon l'Archambault, donne pouvoir de vote à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jean-Luc LEMAIRE, commune de Bourbon l'Archambault, donne pouvoir de vote à M. Michel AUBAILLY ; Mme Ginette ROUZEAU, commune de Bourbon l'Archambault, donne pouvoir de vote à M. Christian AUBOUARD ; Mme Agnès BOUNAB, commune de Buxières les Mines, donne pouvoir de vote à M. Thierry GUILLOT ; M. Jean-Marie PAGLIAI, commune de Meillers, donne pouvoir de vote à M. Yves SIMON ;

BOC BOC BOC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5-1 ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais issue de la fusion de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et de la Communauté de Communes Bocage Sud à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219_172 définissant les compétences optionnelles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219_173 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de la Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/143

Vu la délibération n°DEL 20171219_174 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'action sociale, complétée par la délibération n° DEL20181210_159 en date du 10 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20181210_158 en date du 10 décembre 2018 définissant les compétences supplémentaires rétrocédées aux communes et celles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu l'arrêté préfectoral n°3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, apportant une modification des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure ».

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune membre disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces statuts, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;

Vu la nécessité d'élaborer les statuts de la Communauté de Communes,

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE
À l'unanimité**

-d'adopter les statuts de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, tels que joints en annexe

-d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes consécutifs à l'exécution de la présente délibération

-de prendre acte que ces statuts, sous réserve du vote à la majorité, seront soumis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres et seront adoptés sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

31 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions

Pour extrait conforme,

3.2 Convention entretien des chemins de randonnée

Validation de la convention d'entretien des chemins de randonnées telle qu'elle est proposée par la Communauté de Communes Bocage Bourbonnais.

Désignation de Mme Delphine CHARPY comme référente randonnées.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***Délibération n° 46/2021 : Convention d'entretien des chemins de randonnées CCBB
Déposée le 15/10/2021***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la convention d'entretien des chemins de randonnées pédestres validée en conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention, annexée à cette présente délibération.*

✓ *DE PRECISER que Madame Delphine CHARPY est nommée en tant que référente randonnées de la Commune.*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/144

Arrivée de Mme Florence PONTONNIER à 20 h 30

4. Personnel communal

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de différentes demandes émises par certains agents.

Arrivée de Mr François CHIROL à 20 h 35

Arrivée de Mme Mélanie BARANGER à 20 h 40

5. Rapport annuel 2020 SICTOM (consultable sur <http://www.sictomsudallier.fr>)

Mr le Maire présente le rapport 2020 du SICTOM Sud-Allier sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets.

Le Conseil n'émet aucune observation sur ce rapport.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 40/2021 : SICTOM Sud Allier : rapport annuel 2020

Déposée le 15/10/2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du « Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2020 », présenté par le SICTOM SUD-ALLIER, n'émet à l'unanimité, aucune observation sur ce dernier.

6. Rapport annuel 2020 SIVOM

Mr le Maire présente le rapport 2020 du SIVOM Nord-Allier sur le prix et la qualité de la distribution d'eau et de l'assainissement.

Point sur le projet de la station d'épuration de Saint-Hilaire pour un montant d'environ 460 000€.

Le Conseil n'émet aucune observation sur ce rapport.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 41/2021 : SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2020

Déposée le 15/10/2021

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2020 », présenté par le SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER, n'émet, à l'unanimité, aucune observation.

7. Vente parcelles cadastrées section C n°551 – n° 553

Vente à Mr Michel VOLAT des parcelles C553 d'une superficie de 1204 m² pour 600 € et C551 d'une superficie de 73 m² pour 100 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 47/2021 : Vente des parcelles C 553 et C 551

Déposée le 15/10/2021

Suite au passage du géomètre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mr VOLAT Michel souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée section C n° 553 d'une superficie de 1 204 m² au prix de 600 €.*

PROCES-VERBALRéunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/145

- La parcelle cadastrée section C n° 551 d'une superficie de 73 m² au prix de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants concernant ces ventes.

✓ DE PRECISER que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

8. Programmes

- Programme étude de diagnostic église :
Décision de solliciter une subvention auprès de la Région au taux de 10 %.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 37/2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes pour l'étude de diagnostic préalable à la restauration et la sauvegarde de l'église de Saint-Hilaire

Déposée le 04/10/2021

L'église SAINT-LOUP, édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, doit faire l'objet d'une étude de diagnostic préalable à sa restauration et sa sauvegarde. Le plan de financement de cette étude est le suivant :

- Coût total de l'étude : 14 936 € HT, soit 17 923,20 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes pour une demande de subvention concernant la mission d'étude de diagnostic (DLAG) ;

✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :

Dépenses pour cette étude de diagnostic préalable = 14 936 € H.T.

Recettes du programme :

❖ Subvention de la DRAC 40 %	= 5 974 €
❖ Subvention du DEPARTEMENT 30 %	= 4 481 €
❖ Subvention de la REGION 10 %	= 1 494 €
❖ Autofinancement 20 %	= 2 987 €

✓ DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget 2021.

✓ DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des démarches.

- Programme de réhabilitation Maison 2 Route du Montet :
Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter les dernières subventions possibles sur ce projet.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dans l'attente de savoir si La Région soutient toujours les projets bois.

- Programme du mur du cimetière va débiter.
- Programme mise en sécurité de l'étang :
Les subventions sont obtenues.
Une visite des Services de la DDT a eu lieu sur place, suite à laquelle une intervention d'un géomètre est demandée.
- Programme acquisition de 2 jardinières est terminé, on les a reçues et elles seront installées au printemps.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/146

- Programme affichage cimetière est en cours.
- Programme de mise aux normes des coffrets électriques du camping est en cours.

- Demande de réalisation d'une dalle pour les conteneurs des Brosses, travaux à voir avec l'agent communal.

9. Parc éolien « Le Moulin du bocage »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Président du Conseil Régional propose un recours collectif contre le projet du parc éolien « Le moulin du bocage » suite aux délibérations défavorables de six communes sur ce projet.

Le conseil municipal ayant voté contre ce projet, décide de s'associer à ce recours collectif porté par le conseil régional.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 39/2021 : Recours du Conseil Régional contre le projet du parc éolien « Le Moulin du Bocage » sur les communes de Gipy et Noyant

Déposée le 05/10/2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Président du Conseil Régional propose un recours collectif contre le projet du parc éolien « Le moulin du bocage » suite aux délibérations défavorables de six communes sur ce projet.

Vu la délibération n° 01/2021 du conseil municipal de Saint-Hilaire défavorable à ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *DE S'ASSOCIER au recours collectif proposé par le Conseil Régional.*

10. Prise en charge travaux logement

Suite à un accord préalable, les locataires ont refait les peintures de 4 pièces du logement 29 rue de la poste. Décision de rembourser la facture des peintures qui s'élève à 102.60 € aux locataires.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 49/2021 : Remboursement dépense achat de peinture rénovation logement

Déposée le 15/10/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la demande de remboursement déposée par Melle Lauriane PORTE, locataire du logement sis 29 « Rue de la Poste », concernant l'achat de peinture pour rénover certaines pièces de l'appartement avec notre accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *DE PRENDRE en charge cette dépense d'un montant de 102,60 € T.T.C.*

11. Motion de la fédération nationale des communes forestières

Le Conseil Municipal décide de soutenir la motion de la fédération nationale des communes forestières.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/147

Délibération n° 48/2021 : Soutien à la motion de la fédération nationale des communes forestières

Déposée le 15/10/2021

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ *DE SOUTENIR cette motion*

12. Informations diverses

- Le SIVOM souhaite présenter le fonctionnement du Service Public d'assainissement non-collectif lors d'un conseil municipal.
- Logements : Les locataires du Logement 1 rue de la poste au dessus de la mairie et ceux du 29 Rue de la poste, ont donné leur départ au 31 octobre.
- La poste a demandé un RDV avec Mr le Maire.

Séance levée à 21h58.

PROCES-VERBALRéunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/148

Délibérations du 01/10/2021

01/10/2021	37/2021	Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes pour l'étude de diagnostic préalable à la restauration et la sauvegarde de l'église de Saint-Hilaire
01/10/2021	38/2021	Adoption des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
01/10/2021	39/2021	Recours du Conseil Régional contre le projet du parc éolien « Le Moulin du Bocage » sur les communes de Gipy et Noyant
01/10/2021	40/2021	SICTOM Sud Allier : Rapport annuel 2020
01/10/2021	41/2021	SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2020
01/10/2021	42/2021	Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourbon-l'Archambault
01/10/2021	43/2021	Désignation d'un élu à l'association de la Cantine Scolaire
01/10/2021	44/2021	Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole
01/10/2021	45/2021	Modification Commission Municipale aux affaires scolaires
01/10/2021	46/2021	Convention d'entretien des chemins de randonnées CCBB
01/10/2021	47/2021	Vente des parcelles C 553 et C 551
01/10/2021	48/2021	Soutien à la motion de la fédération nationale des communes forestières
01/10/2021	49/2021	Remboursement dépense achat de peinture rénovation logement

PROCES-VERBALRéunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/149

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
DAMIEN	Eddy	
PETITJEAN	Nicole	
MEUNIER	Christelle	
CHARPY	Delphine	
BARANGER	Mélanie	
BESSE	Séverine	Excusée
CHIROL	François	
DE ARAUJO ABREU	Aurélie	
DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	
LEVIEUX	Didier	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	Excusé
SEGUIN	Dominique	Excusée

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2021

2021/150
